



## **RAPPORT D'ANALYSE**

### **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

---

#### **TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE 2024-2025**

---

#### **CONSULTATION N°2024TRX0007**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

13 Avenue Jean Jaurès

BP 13

42110 FEURS

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1 - Objet de la consultation**

Les travaux de réfection de voirie des zones d'activités des secteurs Nord, Centre et Sud de et pour le compte de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est)  
Les prestations définies au CCAP sont réparties en 3 lots.

### **1.2 - Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

### **1.3 - Type et forme de contrat**

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le marché est alloti, les prestations sont réparties en 3 lots géographiques, en fonction de la configuration du territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est).

### **1.4 – Durée du contrat**

Le CCAP fixe le délai d'exécution.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par ordre de service.

### **1.5 – Conditions de la consultation**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Les variantes sont autorisées.

### **1.6 - Publication**

La consultation « Travaux de réfection de voirie 2024-2025 » a été publiée le 30 juillet 2024 sur la plateforme <https://loire.marches-publics.info/> ainsi que sur le support presse « L'Essor – Affiches » le 30 juillet 2024.

### **1.7 - Date et heure limites de réception :**

Les offres des candidats devaient parvenir au plus tard le 6 septembre 2024 à 12h00.

### **1.8 – Dépôt des offres**

A la date limite de réception des offres 6 plis ont été reçus.

### **1.9 – Modalités de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **ARTICLE 2 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0%
2-Délai d'exécution	15.0%
3-Mémoire technique	15.0%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

#### 1/Prix

Les prix sont notés sur 70 points.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241024-2023-2024-AU

Accusé certifié exécutoire  
Page 3 sur 9

Réception par le préfet : 25/10/2024

## 2/ Délais

Les délais sont notés sur 15 points.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Délais est la suivante :

Note attribuée au délai de l'offre considérée = (Délai le plus court / Délai de l'offre considérée) \* Base de notation

Délai le plus court = correspond au délai le plus court relevé dans les offres recevables

Délai de l'offre considérée = correspond au délai de l'offre à évaluer

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

## 3/ Mémoire technique

La valeur technique est notée sur 15 points.

Le candidat complètera le cadre de mémoire technique présentant les dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution de ses missions.

### Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir ou non à la négociation. Les offres reçues sont analysées au regard des critères de jugement des offres précités. Suite à cette analyse et après un premier classement provisoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager les négociations avec les 3 premiers candidats de chaque lot. La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de Traitement des candidats.

Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci. La négociation pourra porter sur l'ensemble des critères. La négociation pourra être menée via le profil acheteur ou au cours d'entretien si nécessaire. La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles des candidats sont exclus de la négociation. La négociation finale peut ainsi se dérouler avec la ou les seules entreprises ayant produit l'(les) offre(s) économiquement la (les) plus avantageuse(s) au regard des critères de jugement des offres. Au terme de l'analyse et de la négociation, après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai Les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

## **I. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **A. EXAMEN DES CANDIDATURES**

Les candidatures ont été examinées selon les critères fixés dans l'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation et retracés ci-après :

- Conformité administrative des documents exigés à l'appui de la candidature.
- Capacités techniques et professionnelles

Par conséquent, toutes les candidatures ont été acceptées.

### **B. EXAMEN DE LA RECEVABILITE DES OFFRES**

Les offres de EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, EUROVIA ROANNE, EUROVIA SAINT-ETIENNE, COLAS, STAL TP, GUINTOLI, ont été déclarées recevables.

## II. ANALYSE

### A. AVANT NEGOCIATION

Le détail des analyses est joint au rapport d'analyse des offres. Sont récapitulés ci-dessous les notes obtenues par les entreprises :

#### LOT N°1 – SECTEUR NORD

SOCIETE	Note du critère (70)	Note du prix	Note du critère délai d'exécution (15)	Note du critère mémoire technique (15)	Note globale	CLASSEMENT
EUROVIA DALA (Roanne)	65.82		10,00	15,00	90,82	2
COLAS	70,00		15,00	15,00	100,00	1
STAL TP	35,39		4,05	0,00	39,44	4
EIFFAGE ROUTE CE	63,10		10,00	10,00	83,10	3

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société COLAS France – Agence TPCF sise ZAC de la Bergères- 199 rue de la Sauveté 42210 MONTROND-LES-BAINS présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de Communes avec son offre de base.

#### LOT N°2 – SECTEUR CENTRE

SOCIETE	Note du critère prix (70)	Note du critère délai d'exécution (15)	Note du critère mémoire technique (15)	Note globale	CLASSEMENT
EUROVIA DALA (Roanne)	69,73	13,85	15,00	98,58	2
COLAS	58,30	15,00	15,00	88,30	3

042-200065894-20241024-2023-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Page 5 sur 9

Réception par le préfet : 25/10/2024

STAL TP	55,63	4,17	0,00	59,80	4
EIFFAGE ROUTE CE	70,00	7,50	10,00	87,50	1

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST , sise 17 Boulevard Charles Voisin 42160 Andrézieux-Bouthéon, présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de Communes avec son offre de base.

### **LOT N°3 – SECTEUR SUD**

SOCIETE	Note du critère prix (70)	Note du critère délai d'exécution (15)	Note du critère mémoire technique (15)	Note globale	CLASSEMENT
EUROVIA DALA (Saint-Etienne)	64,99	12,00	15,00	91,99	3
COLAS	70,00	15,00	15,00	100,00	1
STAL TP	53,85	2,63	0,00	56,48	5
EIFFAGE ROUTE CE	67,42	8,82	10,00	86,24	2
GUINTOLI	59,77	7,14	0,00	66,91	4

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société COLAS France – Agence TPCF sise ZAC de la Bergères-199 rue de la Sauveté 42210 MONTROND-LES-BAINS présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la CC Forez-Est.

### **B. APRES NEGOCIATION**

Les trois premières offres arrivées en tête du classement à l'issue du premier examen des plis, ont été convoqués à des entretiens de négociation le mercredi 25 septembre 2024. A l'issue de ces entretiens, les candidats ont été invités à remettre une nouvelle offre pour le mardi 1<sup>er</sup> octobre avant 12h00.

Une analyse après négociation a donc été réalisée avec les trois candidats ayant remis des offres négociées :

**LOT N°1 – SECTEUR NORD**

<b>SOCIETE</b>	<b>Note du critère prix (70)</b>	<b>Note du critère délai d'exécution (15)</b>	<b>Note du critère mémoire technique (15)</b>	<b>Note globale</b>	<b>CLASSEMENT</b>
EUROVIA DALA (Roanne)	62,17	10,00	15,00	87,17	2
COLAS	70,00	15,00	15,00	100,00	1
EIFFAGE ROUTE CE	60,04	11,54	10,00	81,58	3

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société COLAS France – Agence TPCF sise ZAC de la Bergères- 199 rue de la Sauveté 42210 MONTROND-LES-BAINS présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de Communes avec son offre de base.

**LOT N°2 – SECTEUR CENTRE**

<b>SOCIETE</b>	<b>Note du critère prix (70)</b>	<b>Note du critère délai d'exécution (15)</b>	<b>Note du critère mémoire technique (15)</b>	<b>Note globale</b>	<b>CLASSEMENT</b>
EUROVIA DALA (Roanne)	68,50	15,00	15,00	98,50	2
COLAS	70,00	15,00	15,00	100,00	1
EIFFAGE ROUTE CE	62,86	9,38	10,00	82,24	3

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société COLAS France – Agence TPCF sise ZAC de la Bergères- 199 rue de la Sauveté 42210 MONTROND-LES-BAINS présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de Communes avec son offre de base.

**LOT N°3 – SECTEUR SUD**

<b>SOCIETE</b>	<b>Note du critère prix (70)</b>	<b>Note du critère délai d'exécution (15)</b>	<b>Note du critère mémoire technique (15)</b>	<b>Note globale</b>	<b>CLASSEMENT</b>
EUROVIA DALA (Saint Etienne)	61,43	12,00	15,00	88,43	2
COLAS	70,00	15,00	15,00	100,00	1
EIFFAGE ROUTE CE	63,40	10,00	10,00	85,40	3

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société COLAS France – Agence TPCF sise ZAC de la Bergères-199 rue de la Sauveté 42210 MONTROND-LES-BAINS présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la CC Forez-Est.

Au vu de ce qui précède, il apparaît que, présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de Communes, après négociations.

**Il est donc proposé de retenir :**

L'offre de la société COLAS France – Agence TPCF sise ZAC de la Bergères- 199 rue de la Sauveté 42210 MONTROND-LES-BAINS pour chacun des 3 lots répartissant les prestations à réaliser par secteur géographique, comme suit :

Lot 1 « secteur nord » : offre retenue pour un montant de 149 999,64 € TTC soit un montant de 124 999,70 € HT ;

Lot 2 « secteur centre » : offre retenue pour un montant de 268 800,00 € TTC soit un montant de 224 000 € HT ;

Lot 3 « secteur sud » : offre retenue pour un montant de 271 199,40 € TTC soit un montant de 225 999,50 € HT.



A FEURS (Loire),  
Le 15 octobre 2024

**Le Président**  
Pierre VERICEL

Par délégation,  
Le Responsable des Services finances et juridique  
Jean-Marc HONORE

Signé électroniquement par :  
Jean-Marc HONORE  
Le 15/10/2024 13:55

Consultation n° :2024TRX0007

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241024-2023-2024-AU

Accusé certifié exécutoire  
Page 9 sur 9

Réception par le préfet : 25/10/2024